



Direction de l'Information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa Canada

# Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 41

14 octobre 1970

## LA POLICE DANS UNE SOCIÉTÉ DE CONFRONTATION

*Discours prononcé par le ministre de la Justice et Procureur général du Canada, M. John Turner, devant l'Association canadienne des chefs de police, à London, Ontario:*

Nous faisons face aujourd'hui à un dilemme entre la liberté et l'autorité. Dans ce dilemme, le droit joue un double rôle. Le droit est à la fois le symbole de l'autorité et la garantie de la liberté. La dynamique de l'évolution rapide des valeurs que notre société choisit d'honorer engendre un conflit et une confrontation. La revendication d'une plus grande liberté se heurte au besoin d'autorité. Dans ce conflit, le policier est pris entre deux feux, il a à

la fois le devoir d'appliquer la loi et la responsabilité sociale d'être sensible aux demandes de liberté individuelle.

Ceux d'entre nous qui participent au pouvoir exécutif assument une grande partie de la responsabilité et de la difficulté en ce qui concerne la formulation, dans de larges domaines économiques et sociaux, d'une politique qui réponde aux normes de valeur actuellement prédominantes dans la société. Mais il y aura toujours désaccord entre ce que, selon les gens, le droit devrait être et ce qu'il est en réalité; il faut que cette différence soit aussi minime que possible pour que les gens puissent se fier complètement à la loi et au genre de société stable qui résulte du respect de la loi.

S'il appartient au législateur d'adapter le droit aux besoins d'une société qui évolue, il incombe à la police de ce pays d'appliquer la loi telle qu'elle existe. Discuter des problèmes d'une société de confrontation dans l'isolement d'un bureau ministériel est une chose; c'est tout autre chose que de faire face à la réalité concrète de la confrontation physique dans le contexte des différends ouvriers, des festivals Pop et de la désobéissance civique. De ces deux tâches, quelle est la plus difficile? Nous pourrions, vous et moi, argumenter longtemps à ce sujet. Une chose est claire cependant: nos responsabilités se complètent.

Les rôles que nous devons jouer sont étroitement liés. La réforme législative n'aboutit à rien si les problèmes pratiques de la réforme administrative et de l'application ne sont pas résolus. Ce qu'il nous faut, c'est un effort coordonné et combiné de la part des législatures et des administrations d'exécution en vue de faire adopter des lois intelligentes qui puissent être et qui soient appliquées d'une manière intelligente. Le rôle du législateur est d'adopter des lois intelligentes; le rôle du ministère public et de la police est d'appliquer ces lois d'une manière intelligente. L'application de lois intelligentes d'une manière intelligente: voilà la clé d'une société

### SOMMAIRE

La police dans une société de confrontation .....	1
Le barrage Mica sur le fleuve Columbia .....	3
Jeux spéciaux pour les retardés .....	3
Nouvel hélicoptère .....	4
Étude sur les centres de santé communautaires .....	4
Accord Canada-Cameroun .....	4
Remaniement ministériel .....	5
Nouveau lieu historique national .....	5
Honneur à deux chercheurs .....	5
Aide aux programmes de planification familiale .....	6
Don à l'OMS de vaccin antivariolique .....	6
L'Alberta augmente les subventions aux étudiants .....	6
Les ordinateurs aident à construire les routes .....	7
La statistique de l'homicide, 1969 .....	7

juste. Il est injuste d'exiger de la police qu'elle fasse appliquer des lois qui ont perdu le respect du public. Car, dans ce cas, la police fait les frais des critiques du public; critiques qui devraient être dirigées contre le législateur.

#### L'APPUI DU PUBLIC

Quelle est la meilleure façon d'atteindre ensemble ce but: des lois intelligentes appliquées d'une façon intelligente? Le premier pas et le plus important peut-être est d'obtenir que le public donne son appui à la réforme du droit et comprenne le rôle de la police et des administrations d'exécution. Il faudra pour cela des programmes d'éducation du public portant sur les services rendus à la collectivité par les administrations d'exécution. La police a trop souvent hésité à faire connaître et à faire valoir un travail bien fait. Mais les temps changent. Les forces de police commencent à faire l'effort nécessaire pour se confier au public. Votre association par exemple a pris l'importante initiative de lancer l'idée d'une "Semaine de la police canadienne", qui a eu lieu pour la première fois au mois de mai cette année. Ici, à London, les forces de police de l'endroit ont organisé une semaine d'éducation du public au Wellington Mall, et je lis dans le numéro de juillet du *Canadian Police Chief* que le Service de police de la ville d'Edmonton continue à tenir annuellement son "Expo Police".

Les techniques modernes d'application de la loi et les restrictions du budget et de la main-d'oeuvre ont amené le déclin dans nos villes de l'agent qui parcourt les rues à pied. Dans beaucoup d'endroit cette absence de contacts quotidiens entre le citoyen et le policier a contribué à isoler encore plus la police du public. Pour combattre cet isolement, les administrateurs des services de police mettent au point des programmes qui aident à restaurer les contacts entre policier et citoyen, contacts si nécessaires pour obtenir la confiance du public. On est en train d'adapter à l'Amérique du Nord le système du "secteur individuel" qui nous vient du Royaume-Uni où les policiers vivent dans le secteur qu'ils patrouillent. Les agents de service dans un secteur ne sont pas transférés à un autre secteur mais sont laissés au même endroit assez longtemps pour que les gens de l'endroit fassent connaissance avec eux. Cela amène une confiance mutuelle....

#### LE BESOIN D'INSTALLATIONS MODERNES

Nous exigeons aujourd'hui de plus en plus des administrations chargées d'appliquer la loi et il faudra en conséquence dépenser plus d'argent pour doter nos forces de police de matériels, de locaux et de techniques modernes. Étant donné que la majeure partie de l'application quotidienne du Code criminel relève des provinces, les procureurs généraux des provinces assument le fardeau de moderniser les installations et moyens d'action de la police locale. (En Ontario et au Québec, il y a également des polices provinciales et mon collègue, le Solliciteur

général du Canada, est chargé de la Gendarmerie royale du Canada.)

Le criminel moderne opère dans des domaines complexes: syndicats du crime, faillite et fraude sur les valeurs, jeu, stupéfiants, et infiltration dans des commerces honnêtes. Il faut employer des méthodes policières très élaborées pour le mener devant la justice. Le coût de l'enseignement permanent nécessaire pour tenir à jour les connaissances d'un policier sera élevé. Je précise que, lorsque je parle de l'enseignement permanent du policier, ce n'est pas uniquement aux spécialistes ou aux officiers supérieurs que je pense. De plus en plus, le simple agent de police sera appelé à prendre des décisions qui exigeront une meilleure compréhension du droit pénal et de la procédure pénale. Il faut que les Canadiens soient disposés à payer pour l'amélioration des normes du service. Nous devons payer des traitements plus élevés pour attirer et retenir les hommes et les femmes dont nous aurons besoin pour les programmes ambitieux que je prévois pour la police de demain....

#### UN CONTRÔLE CIVIQUE

J'ai parlé du besoin de raffermir la confiance du public à l'égard des forces de police qui le servent. Je crois que la très grande majorité des Canadiens appuient notre police. Mais j'ai indiqué quelques-uns des moyens par lesquels vous pouvez aider à nourrir et renforcer cette confiance et à développer un sens communautaire, fondé sur le respect mutuel entre citoyens et policiers.

Le principe de la responsabilité publique est à la base même de notre système gouvernemental de démocratie parlementaire. Pour moi, il est inconcevable qu'une autorité publique ne réponde pas de ses actes à ses électeurs ou au représentant de ceux-ci. Toute personne élue ou nommée qui assume une tâche publique, porte la difficile et quelquefois frustrante responsabilité de rendre compte au public de la façon dont elle s'acquitte de son devoir. C'est donc dans ce contexte de responsabilité directe envers les citoyens du Canada que je suggère que le contrôle et la surveillance de la police devraient être conférés aux membres du public qui sont directement ou indirectement responsables envers l'électorat. Au risque d'empiéter une fois de plus sur des domaines de compétence provinciale, j'ai déjà avancé l'idée de faire siéger sur les commissions de police des personnes ne faisant pas partie de la police. Je me rends compte que cette proposition est délicate et nécessite une application judicieuse si nous voulons éviter que cela ne gêne les opérations de la police, ou ne permette des ingérences indues dans les affaires légitimes de l'administration interne de la police. Je réalise aussi que des difficultés et des discordes ont surgi dans certaines juridictions aux États-Unis lorsque des commissions de révision de citoyens ont été créées. Cependant, je suis également persuadé qu'avec du jugement, du sens commun



Vue aérienne du barrage Mica dont la construction devrait se terminer au cours de 1973.

## LE BARRAGE MICA SUR LE FLEUVE COLUMBIA\*

L'aménagement hydro-électrique du fleuve Columbia, qui coule de la Colombie-Britannique jusqu'aux états du nord-ouest des États-Unis, a été entrepris depuis cinq ans par la *British Columbia Hydro and Power Authority*. Cet aménagement comporte la construction du barrage Mica, formé de 42 millions de verges cubes de terre et d'encrochements, et celle d'une centrale souterraine de 700 pieds de longueur où six groupes générateurs auront une puissance globale de deux millions de kilowatts. On prévoit terminer la construction de la centrale en 1973 et mettre les groupes en service un peu plus tard.

Le barrage Mica, dont la construction a commencé récemment, aura 800 pieds de hauteur et s'étendra sur 2,600 pieds à travers le Columbia; il retiendra

une réserve utile de 520 millions de pieds cubes d'eau. Le barrage Mica est l'un des trois ouvrages du genre que la *Power Authority* construit en vertu du Traité du fleuve Columbia, signé par le Canada et les États-Unis en 1964.

La construction des deux autres barrages est terminée depuis quelques années, en avance sur les prévisions. Ces ouvrages, qui ne sont pas dotés de centrales hydro-électriques, sont le barrage Duncan, terminé en 1967, haut de 130 pieds et long de 2,600, et le barrage Hugh Kenleyside (autrefois appelé Arrow), qui s'étend sur 2,850 pieds de longueur et 170 de haut, et qui a été parachevé en 1968.

\*(Second article sur les barrages hydro-électriques du Canada)

## JEUX SPÉCIAUX POUR LES RETARDÉS

Quelque 325 compétiteurs âgés de 10 à 33 ans ont participé aux premiers Jeux spéciaux de l'Alberta qui se sont déroulés à Calgary cet été.

Parrainés par l'Association albertaine pour les enfants retardés, assistée par la Section des services spéciaux de la Direction des loisirs du ministère albertain de la Jeunesse, les jeux mettaient en compétition les élèves de diverses écoles pour retardés de la province, de classes spéciales des écoles publiques et séparées, de l'hôpital-école de l'Alberta et de Deerhome, situés tous deux à Red Deer.

Quinze organisations de plusieurs villes, dont Saint-Paul et Lethbridge, étaient représentées.

Les Jeux, organisés de façon à offrir aux participants le plus de chance de succès possible, comprenaient des épreuves d'athlétisme, de natation de quilles et de hockey. Il y avait un nombre à peu près égal de garçons et de filles. On avait subdivisé les classes de cadets, d'enfants plus âgés et d'adultes selon les niveaux d'aptitude. Les épreuves se sont déroulées au Foothills Stadium, à l'Institut de recherche professionnelle et de rééducation, et à l'Université de Calgary.

## NOUVEL HÉLICOPTÈRE

Les Forces armées du Canada doivent recevoir 74 hélicoptères légers d'observation *Bell*, dont la livraison se fera au rythme de cinq par mois, dès la mi-année 1975.

Le *Bell OH-58A* sera utilisé par les groupes de combat au Canada et les Forces terrestres en Europe



pour l'observation visuelle, le réparation des cibles et le réglage du tir, la reconnaissance armée, le commandement et le contrôle, les travaux légers d'aérophotogrammétrie et le transport des troupes et des cargaisons.

Il suffit d'un pilote pour manoeuvrer l'hélicoptère *OH-58A*, qui est doté d'un seul turbopropulseur et dont le poids utile est de 727 livres, à l'exclusion du pilote et du carburant. L'appareil peut transporter trois militaires et tout leur équipement, ou même quatre, en cas d'urgence, à part le pilote. Sa vitesse de croisière est de 110 noeuds et il peut voler plus de trois heures sans faire le plein.

Le nouvel hélicoptère est une adaptation du *Bell Jet Ranger* aux besoins militaires.

Ces appareils modernes remplaceront le parc vieillissant de 44 petits hélicoptères et appareils à ailes fixes, y compris le *CF-112* et les appareils légers *L-19* et *L-182*, utilisés actuellement par les Forces armées du Canada.

## ÉTUDE SUR LES CENTRES DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES

Le rôle des centres de santé communautaires face aux normes sanitaires du Canada, sera examiné dans le cadre du programme permanent ayant pour objet d'appliquer les propositions des groupes d'experts du Comité du coût des soins en ce qui a trait à la diminution des coûts.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a fait part de cette nouvelle récemment en faisant rapport sur les activités du Comité de direction sur le coût des soins.

C'est lors de la réunion du mois de juillet du Comité de direction sur le coût des soins que l'entente s'est faite pour mettre sur pied un groupe de travail qui effectuera une étude détaillée du développement et du rôle des centres de santé communautaires. Les domaines qui devront être étudiés comprennent l'administration, la participation des consommateurs, les rapports entre le personnel médical, les services, le financement et d'autres questions connexes.

Le comité fédéral-provincial de direction demandera à des autorités sanitaires, à des représentants d'organismes et à des consommateurs de se joindre au groupe d'étude, afin de fournir des renseignements et de présenter leurs opinions au sujet des centres de santé communautaires.

Au cours de cette même réunion, il y a eu aussi des discussions avec le Dr Gaston Rodrigue, le Dr B.-L.-P. Brosseau, le Dr W.R. Slatkoff et M. E.L. Casey, qui représentaient l'Association des hôpitaux du Canada (A.H.C.).

Des membres du comité de direction et des représentants de l'A.H.C. ont fait la revue des domaines d'intérêt mutuel en rapport avec l'exposé de l'A.H.C. sur les propositions des groupes d'experts et ils ont fixé la date d'une deuxième réunion pour reviser les moyens et les façons de mettre en application les propositions pour restreindre les coûts dans les hôpitaux.

Le Comité de direction a reçu des mémoires de l'Association médicale canadienne et de l'Association des hôpitaux du Canada, des commentaires préliminaires de l'Association des infirmières canadiennes, ainsi que des exposés de nombre d'associations intéressées, et de particuliers. Le Comité rencontrera des représentants d'associations et d'autres personnes lors de ses sessions mensuelles.

## ACCORD CANADA-CAMEROUN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que conformément au Mémoire d'entente signé à Ottawa, le 10 septembre dernier, entre le président de la République Fédérale du Cameroun, Son Excellence El Hadj Ahmadou Ahidjo et le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, un Accord en matière de coopération économique et technique entre les deux pays a été signé, récemment, par M. Charles Onana Awana, ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, et M. Donald S. Macdonald, président du Conseil privé.

La conclusion de cet Accord constitue une étape particulièrement significative dans les relations canado-camerounaises en matière de développement puisqu'il établit les modalités de coopération applicables aux programmes et projets de développement qui seront mis en oeuvre.

## REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Le Premier ministre a annoncé le 24 septembre un remaniement ministériel intéressant cinq membres de son Cabinet:

L'honorable Allan MacEachen, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'immigration, devient président du Conseil privé et leader du Gouvernement à la Chambre.

L'honorable Jean-Pierre côté, ministre du Revenu national, devient ministre d'État, responsable des Postes; M. E. Kierans ministre des Communications était autrefois responsable des Postes.

L'honorable Donald Macdonald leader du Gouvernement à la Chambre et président du Conseil privé, devient ministre de la Défense nationale, remplaçant M. Léo Cadieux, maintenant ambassadeur en France.

L'honorable Otto Lang, ministre d'État devient ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et conserve ses attributions à l'égard de la Commission canadienne du blé.

L'honorable Herb Gray, ministre d'État devient ministre du Revenu national et conserve ses attributions consistant à conseiller le Gouvernement sur les questions relatives à la propriété étrangère.

## NOUVEAU LIEU HISTORIQUE NATIONAL

Le 18 septembre dernier, soit 101 ans après sa fondation, le fort Whoop-Up, autrefois situé à environ six milles au sud-ouest de Lethbridge, en Alberta, est devenu lieu historique national.

Le fort Whoop-Up a toujours été reconnu comme l'un des plus anciens et des plus prospères qui aient été construits par les Américains venus du fort Benton, au Montana, afin d'échanger leur whisky contre des peaux de bisons du Canada. La présence de ces forts, à proximité de la frontière, eut pour effet d'engendrer l'anarchie et entraîna la formation de la Police montée du Nord-Ouest et l'établissement d'un climat de paix en vue de la colonisation de l'Ouest canadien.

Le nouveau lieu historique national, qui se trouve à environ un demi-mille de l'emplacement initial du fort, surplombe le ravin de Whoop-Up, où l'on peut encore voir les ornières creusées par les charrettes chargées de whisky qui franchissaient la frontière de l'État du Montana. Une plaque commémorative et une carte explicative, établies en français et en anglais, afin de déterminer la position et la localisation exacte du fort, seront apposées sur un monument original fait de rondins écorcés, disposés verticalement. Des amas de rondins écorcés, symboles du fort, seront placés en bordure du sentier, entre le parc de stationnement et le monument.

L'emplacement du fort se trouve sur un terrain donné à la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques par M. et Mme Frank Russell, de Lethbridge.

## HISTORIQUE

Le fort Whoop-Up fut d'abord construit en 1869 par des commerçants du Montana, MM. Albert B. Hamilton et John L. Healy. Le fort initial, détruit par un incendie entre les années 1869 et 1871 (les dossiers ne permettent pas d'obtenir de renseignements précis à ce sujet) fut immédiatement remplacé.

S'il est sûr que le fort Whoop-Up survécut effectivement par la vente de whisky, les archives indiquent, par ailleurs, qu'un bon nombre d'articles de peu de valeur, tels des récipients, des haches, des munitions, du sucre, de la farine, du thé, des couteaux, du tabac et des couvertures, y furent échangés contre des peaux de bisons et d'autres pelleteries.

Vers 1873, la contrebande des boissons alcooliques et des armes en provenance d'outre-frontière dégénéra en une situation anarchique, ce qui devait amener la création de la Police montée du Nord-Ouest, chargée du maintien de la paix dans l'Ouest canadien.

A l'été de 1874, 300 hommes recrutés dans les Maritimes, l'Ontario et le Québec partirent pour cette région des plaines de l'Ouest. Après toutes sortes de difficultés, l'expédition parvint au terme de son voyage de quelque 1,000 milles. Les hommes furent d'abord conduits au fort Whoop-Up, qui avait déjà été abandonné, puis sur la rivière Oldman, où ils construisirent le fort Macleod, premier poste de la Police montée en Alberta. Ce fait est rappelé par un panneau routier provincial et un cairn du Service des lieux historiques nationaux installés au fort Macleod.

## HONNEUR À DEUX RECHERCHISTES

Deux employés du ministère de l'Agriculture du Canada ont été honorés récemment par des organismes internationaux pour leur apport exceptionnel dans la recherche sur les parasitocides. Il s'agit de MM. Henry Hurtig et E.R. Houghton.

M. Hurtig, qui est coordonnateur des recherches sur les antiparasitaires, s'est vu décerner la médaille du Congrès, à l'ouverture du septième Congrès sur la protection des végétaux, inauguré récemment à Paris. M. Hurtig a été le premier Canadien à participer à l'étude internationale des problèmes des résidus des antiparasitaires. Il a reçu cette médaille pour ses nombreux travaux tant dans le domaine national qu'international.

M. Houghton, qui est chef de la Division des produits végétaux du ministère, à Ottawa, a été élu président de l'Association américaine des spécialistes du contrôle des antiparasitaires. Son élection a eu lieu lors de l'assemblée annuelle tenue récemment à Louisville, au Kentucky. La section dont M. Houghton est le chef s'occupe de la Loi sur les produits antiparasitaires, selon laquelle tous les antiparasitaires produits, vendus et utilisés au Canada sont enregistrés.

## AIDE AUX PROGRAMMES DE PLANIFICATION FAMILIALE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp a annoncé que devant l'importance des problèmes économiques et sociaux que doivent affronter des pays en voie de développement par suite de l'augmentation rapide de leurs populations, le Canada est disposé, dans le cadre de sa coopération au développement international, à aider ces pays à élaborer ou mettre en oeuvre leurs politiques démographiques ou des programmes de planification familiale. Plusieurs pays sont de plus en plus conscients de l'incidence de leurs problèmes démographiques sur leur développement et ont déjà lancé de vastes programmes de planification familiale volontaire. Les Nations Unies et la Banque mondiale accordent également une haute priorité à l'appui des programmes de contrôle démographique.

Afin que le Canada puisse apporter une contribution appropriée à l'effort général qui se fait pour diminuer l'acuité des problèmes démographiques, l'Agence canadienne de développement international a été autorisée à mettre au point un programme d'assistance dans ce domaine. M. Sharp a indiqué que cette assistance pourrait, dans un cadre multilatéral, prendre la forme de contributions à des organisations intergouvernementales et de soutien de recherches sur ces problèmes, ou, dans un cadre bilatéral, répondre à des requêtes de pays en voie de développement pour obtenir telle ou telle aide spécifique que le Canada est en mesure de leur apporter en cette matière.

## DON À L'OMS DE VACCIN ANTIVARIOLIQUE

Le Canada, dans le cadre d'un programme quadriennal, apportera une contribution bénévole annuelle de \$145,000 pour supporter la Campagne d'enraiment de la variole de l'Organisation mondiale de la santé.

L'Agence canadienne de développement international, à la suite d'une demande formelle de l'OMS au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, fournira l'argent nécessaire pour acheter jusqu'à 17,000 capsules par année du type spécifique de vaccin que l'on peut inoculer par la méthode moderne d'immunisation par injecteur à air comprimé maintenant utilisée dans plusieurs pays en voie de développement.

Ce type de vaccin sera fourni par les Laboratoires de recherches médicales Connaught de l'Université de Toronto, l'un des plus grands producteurs de ce vaccin et l'un des deux Centres internationaux de contrôle de la qualité des vaccins antivarioliques de l'OMS. Le vaccin sera transporté par avion vers les pays bénéficiaires.

Un grand pas, et qui devrait mener à la disparition totale de cette maladie, a été accompli depuis le lancement de la Campagne (de 10 ans d'enraiment de la variole) en 1967. En effet, le pourcentage mondial de personnes atteintes de cette maladie est tombé de presque 60 pour cent, et le nombre de pays où l'on rapporte ces cas est lui-même descendu de 43 à 29.

La contribution canadienne à cette campagne se fait de deux façons. D'abord, le Canada, en tant que pays membre, fournit cette année \$2,230,000 au budget annuel de l'OMS qui à son tour, soustraira presque trois millions de dollars du fonds total pour financer la campagne. Une bonne partie de la contribution canadienne servira à cette fin.

La contribution bénévole spéciale de \$145,000 par année, d'autre part, s'ajoute à l'apport canadien au budget annuel de l'OMS. Ces deux contributions font du Canada l'un des plus importants collaborateurs mondiaux à la Campagne d'enraiment de la variole.

## L'ALBERTA AUGMENTE LES SUBVENTIONS AUX ÉTUDIANTS

L'aide financière accordée aux étudiants albertains des niveaux secondaire et universitaire a été élargie grâce à des récentes modifications à la Loi provinciale sur l'assistance aux étudiants. Les changements concernent les couples, les élèves-infirmières, les élèves d'écoles secondaires et ceux qui suivent des cours d'été.

Ces règlements, de même que le Programme fédéral de prêts aux étudiants canadiens et la Loi provinciale sur les prêts garantis aux étudiants, sont administrés par le Conseil d'assistance aux étudiants du ministère de l'Éducation, à Edmonton. Le Conseil a établi un bureau à Calgary pour servir la partie méridionale de la province.

L'octroi d'aide se fonde sur le principe selon lequel il incombe aux parents et aux étudiants de faire un apport maximum dans la mesure des ressources dont ils disposent, selon des barèmes établis à ces fins. Lorsque cette exigence est satisfaite, les gouvernements provincial et fédéral peuvent ajouter le montant nécessaire aux ressources de la famille et de l'étudiant.

Les conditions d'aide aux étudiants, aux élèves des écoles techniques et professionnelles et aux élèves-infirmières sont les suivantes: prêt initial de \$200 aux célibataires ou de \$700 aux couples, et le solde calculé à raison d'une moitié en subvention et d'une moitié en prêt jusqu'à un montant maximum de \$800 en subvention aux étudiants, et de \$450 aux élèves des écoles techniques et professionnelles ou élèves-infirmières. Auparavant, ces dernières étaient limitées à une allocation de \$150.

Les prêts sont octroyés aux termes du Programme de prêts aux étudiants canadiens jusqu'à un montant maximum de \$1,000 et, en cas de besoin, ils

sont complétés par des prêts accordés en vertu de la Loi sur les prêts garantis aux étudiants. La province peut garantir les prêts aux étudiants jusqu'à concurrence de \$1,500.

#### SUBVENTIONS À LA FAMILLE

D'après les nouveaux règlements, le mari et la femme sans charges de famille qui suivent des cours post-secondaires pendant la même année scolaire seront considérés tous deux comme des célibataires aux fins de l'aide en subventions et en prêts. Autrement dit, la plus grande partie du montant total d'assistance requis par le couple sera disponible sous forme de subvention. Lorsque le mari et la femme sont des étudiants avec charges de famille, le mari sera aidé à raison d'un prêt initial de \$700 et la femme recevra un prêt de \$200.

Les bourses de \$100 offertes par l'Alberta aux finissants des écoles secondaires qui ont obtenu de bonnes notes peuvent être accordées maintenant aux étudiants inscrits à plein temps dans tout établissement post-secondaire.

Les prêts aux étudiants qui suivent des cours d'été sont passés de \$300 à \$500.

L'assistance accordée aux élèves du deuxième cycle du secondaire est étendue à ceux du premier cycle, qui peuvent obtenir des bourses allant de \$50 à \$200.

Parmi les autres personnes qui reçoivent de l'aide, on compte les apprentis et les gens de métier, les élèves des écoles secondaires, les étudiants inscrits à l'École des Beaux-Arts de Banff, les élèves d'écoles privées qui donnent des cours commerciaux et les handicapés.

#### LES ORDINATEURS AIDENT À CONSTRUIRE LES ROUTES

L'ordinateur et les cartes photographiques aident les ingénieurs du ministère fédéral des travaux publics à tracer et à construire des routes dans les parcs nationaux et dans le Grand Nord à un coût moins élevé et en moins de temps que les méthodes régulières.

On savait depuis des années que les ordinateurs modernes peuvent faire très rapidement les nombreux calculs détaillés et compliqués que comportent le tracé d'une route et l'évaluation des masses de terre et de roc à déplacer. Les ingénieurs canadiens utilisent maintenant ce procédé au niveau des décisions et utilisent l'ordinateur pour mettre plus au point de nouvelles méthodes de dessin des routes.

Le ministère des Travaux publics a signé un contrat avec la compagnie *Spartan Air Services Limited* afin qu'elle confectionne des "cartes orthophotographiques" tirées de photographies aériennes corrigées à l'échelle réelle, la déformation photogra-

phique normale étant supprimée et les courbes de niveau exactes étant appliquées.

Il s'agit ensuite de transférer les données des courbes de niveau figurant sur la carte, dans un ordinateur, au moyen d'un "chiffreur" électronique. A partir des chiffres introduits dans l'ordinateur par le chiffreur naissent les renseignements qui permettront aux ingénieurs de choisir rapidement la meilleure route, parmi d'autres, le long du parcours général qu'indique la carte aérienne.

Pour cela, on place la carte de levé sur la table de la machine à chiffrer, on abaisse une languette métallique qui touche une courbe de niveau et, en même temps, le chiffre de l'élévation indiquée par la courbe de niveau est enregistré sur une carte par une machine à poinçonner. La languette métallique est ensuite abaissée sur la courbe de niveau suivante, et on renouvelle le procédé d'une courbe de niveau à l'autre en ligne droite, d'un côté à l'autre de la carte.

On recommence l'opération sur une nouvelle ligne, parallèle à la première et située à une distance prescrite de celle-ci.

Le résultat est une série de chiffres grâce auxquels on peut lire la coupe complète des courbes de niveau le long de n'importe quelle ligne du terrain à l'étude. L'élévation de la route et sa position étant connues, l'ordinateur peut calculer la masse de terre et de roc à déplacer.

#### OBSTACLES SIGNALÉS

La carte orthophotographique a l'avantage de révéler immédiatement s'il existe ou non des obstacles le long du tracé choisi, par exemple un marécage, une forêt dense, du roc, ou des cours d'eau, et l'ingénieur peut étudier les problèmes impliqués sans avoir besoin de levés plus détaillés du terrain.

#### LA STATISTIQUE DE L'HOMICIDE, 1969

En 1969, 342 homicides ont été signalés au Canada; 314 en 1968 et 281 en 1967. Le 31 décembre 1969, 278 (81.3%) de ces homicides avaient été classés par mise en accusation, par déclaration de suicide, ou "autrement".

Sur les 277 personnes accusées d'homicide, signalées en 1969, 156 (56.5%) n'avaient pas été renvoyées aux assises au 31 décembre 1969. Sur les 156 personnes n'ayant pas été renvoyées aux assises, 151 attendaient l'enquête préliminaire.

Pour ce qui est des homicides signalés en 1969, 121 personnes avaient été renvoyées aux assises le 31 décembre 1969, et sur ce nombre 14 avaient été acquittées et 85 condamnées pour meurtre qualifié ou non qualifié, pour homicide involontaire ou pour une infraction de moindre gravité.

Sur les 85 personnes reconnues coupables, 61 (71.8%) ont été condamnées pour homicide involontaire ou pour infraction de moindre gravité.

## LA POLICE DANS UNE SOCIÉTÉ DE CONFRONTATION

(Suite de la p. 2)

et de la bonne volonté nous pouvons faire beaucoup pour éviter des erreurs analogues au Canada.

Nous admettons sans difficulté le contrôle civil de nos forces militaires, et nous ne voyons rien de particulièrement troublant dans le fait de confier l'éducation de nos enfants à des commissions scolaires élues par les citoyens. La Gendarmerie royale continue à dépendre du Solliciteur général du Canada et, par son intermédiaire, du Parlement. Je crois que la réputation de la police à notre époque de confrontation serait grandement améliorée si l'on permettait aux citoyens de participer activement à la surveillance générale de leur police locale. Une commission de police ou siègeraient des représentants étrangers au corps policier servirait de pont entre la police et la collectivité. Elle servirait à détendre l'atmosphère qui se forme souvent lorsque le public considère une force de police comme une autorité étrangère à la collectivité plutôt que comme l'un de ses éléments nécessaires.

Ces représentants pourraient soit être élus directement, soit être nommés par le conseil municipal ou le conseil des municipalités de l'endroit, mais il est évident que ces personnes devraient être disposées à consacrer assez de temps à leurs fonctions. A cet égard, je crains qu'un conseiller municipal ne dispose pas de suffisamment de temps pour assumer, en plus de ses autres fonctions, le rôle de commissaire ou membre d'une commission de police. Notre système d'enseignement se fonde sur le partage de la responsabilité et je suis assez naïf pour croire que nous pourrions trouver des citoyens véritablement intéressés à contribuer à élargir les services de la police et à aider la collectivité à comprendre et à mieux apprécier le travail de la police. Je pense que les conseils municipaux pourraient être plus ouverts aux demandes de crédits supplémentaires pour la police s'ils se rendaient compte que ces demandes ont été faites par des membres de commission de police responsables envers l'électorat ou avec leur approbation...

## LES CRIMES DE VIOLENCE

Vous avez peut-être déjà réalisé que je me préoccupe intensément de protéger la liberté des individus contre des empiètements possibles de la part d'administrations chargées de l'application du droit pénal. Mais je tiens également à ce que la société soit juste envers la police. Je tiens à préserver la liberté de parole et la liberté d'assemblée pour ceux qui choisissent d'exprimer leurs désaccords dans notre société. Mais je tiens également à protéger la sécurité et la dignité individuelles ainsi que les actions légales de la police dans l'exercice de ses fonctions au service de la collectivité.

Je suis troublé, et je suis certain que vous l'êtes aussi, par la tendance de notre société à la violence, en particulier à la violence dirigée contre les policiers. Je remarque que le président de la Commission de police de l'agglomération de Toronto a récemment donné des chiffres qui indiquent que, au cours des sept premiers mois de cette année, plus de 200 attaques contre des policiers ont été perpétrées dans cette seule ville. Le policier d'aujourd'hui doit, comme précédemment, faire face au criminel violent. Mais il est également devenu un symbole de l'autorité, une cible pour la frustration, l'impatience et la mauvaise logique de ceux qui, dans notre société, refusent de traiter d'une question à son mérite. Il est important que nous reconnaissons que, lorsqu'un policier est attaqué, cela constitue plus qu'une violation de sa sécurité personnelle, aussi importante que puisse être cette dernière. L'attaque d'un policier est un coup porté aux fondements même de notre société; l'attaque devient une manifestation physique du manque de respect pour le droit établi d'un commun accord dans une société libre.

La solution n'est pas d'opposer la force à la force, car cela équivaldrait à descendre au niveau de ceux qui cherchent une solution facile à un problème complexe. Ce genre de représailles réduirait l'appui du public, qui a été durement gagné et dont les forces de police bénéficient actuellement. La "justice de la rue" n'est pas une solution. L'objectif devrait être de faire en sorte que les différends se vident non pas dans les rues mais devant les tribunaux où ils peuvent être tranchés sur la base de preuves, d'une procédure équitable et du droit positif au lieu de l'être par la force brutale des armes...